

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 juin 2016

DEPARTEMENT _____
NORD
ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES
CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille seize, le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

Etaient présents : P. MIKULA – G. RAVEZ – C. DELOMMEZ – M. MORCHIPONT – P. DESTUR – S. GMEINDL – A. PAMELARD – O. PREUX (arrivé à 18h50) - E. DUMINY - A. BRONSARD (arrivé à 18h45).

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 11
De votants : 12

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat J.C. DULION.

Etaient excusés : A. MARCANT – P. BEAL – T. TROYKENS – M.R. LEDUC.

Le scrutin a eu lieu, Mme A. PAMELARD été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- * Approbation du procès – verbal du 30/03/2016,
- * Décision modificative n°1,
- * Subvention exceptionnelle – Sporting Club de Vicq,
- * Tarifs voyage,
- * Tarifs TAP,
- * Contrat de ville 2015-2020 – Avenant n°1,
- * Projet de dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut,
- * Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges – Désignation titulaires et suppléants,
- * SCI BOULAN – demande de remise gracieuse partielle ou totale – Pénalités taxe d'aménagement et amendes,
- * Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés
- * Tirage au sort – Jury Criminel,
- * Délégation de signature :
 - Verdi – proposition d'honoraires
 - Valenciennes Métropole – avenant n°1 à la convention de mise à disposition de matériel entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et les Communes stockant du matériel,
- * Questions diverses,
- * Informations.

1 - Approbation du procès-verbal du 30/03/2016

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- Décision modificative n°1 et durée des amortissements par immobilisations incorporelles

Suite au courrier de la DDTM relatif aux taxes d'aménagement, il y a lieu d'ajouter la recette suivante soit 11096€. La contrepartie sera inscrite en dépenses pour des travaux de voirie en investissement.

De plus, l'assemblée a décidé de se prononcer sur les durées d'amortissement :

- immobilisations incorporelles : Durée 5 ans

- immobilisations incorporelles inférieures à 2000 €, la durée d'amortissement est de 1 an.

Suite à cette décision, la décision modificative prévoit l'opération d'ordre d'intégration de l'amortissement des frais d'étude.

Voté à l'unanimité

3 - Subvention de fonctionnement – Sporting Club de Vicq

Par délibération n°160204, le conseil municipal a décidé de verser une subvention d'un montant de 650€. Au vu des dépenses acquittées, l'assemblée accepte de verser le reste de la subvention de fonctionnement d'un montant de 650€.

Voté à l'unanimité

4- Tarifs voyage

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une sortie à Berck Sur Mer et Bagatelle le samedi 06 août 2016. Les tarifs fixés sont les suivants :

	Berck Sur Mer	Bagatelle
Vicquelots	8€	26.50€
Enfants	4€	22.50€
CCAS	Gratuit	18.50€
Extérieurs	14€	32.50€

Voté à l'unanimité

5- Tarifs TAP

Pour une meilleure application des tarifs dans le logiciel « Parascol », l'assemblée fixe les tarifs TAP (Temps d'Activités Périscolaire) à la séance et non à la période :

Quotient familial	0/369	370/499	500/700	-1000	1000+	Extérieur
TAP - la séance*	0.25	0.46	0.61	0.89	0.94	

* Les jours fériés n'étant pas dus, inscriptions à la période

Voté à l'unanimité

6 – Avenant n°1 – Contrat ville 2015-2020

Vu la délibération du conseil communautaire du 1^{er} avril 2016,

Vu la validation par le comité de pilotage Contrat de Ville du 25 janvier 2016 de l'ajout de Maisons et Cités Habitat comme signataire au Contrat de Ville,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat de Ville 2015-2020.

Voté à l'unanimité

7 - Projet de dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Considérant la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de dissoudre le Syndicat des Communes Intéressées au Parc naturel régional au 1^{er} janvier 2017,

Considérant le courrier en date du 26 avril 2016, demandant aux communes membres du SCI qu'elles délibèrent dans un délai de 75 jours, sur la dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au PNR Scarpe Escaut,

L'assemblée accepte la dissolution du Parc et décide de ne pas intégrer la nouvelle structure impliquant la sortie de la Commune du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Voté à l'unanimité

8 - Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges – Désignation des titulaires et suppléants

Conformément aux dispositions du IV° de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 avril 2015 a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2014-2020 (voir délibération ci-jointe). La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges et rendra ses conclusions en approuvant un rapport sur l'évaluation du transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLETC, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

L'assemblée décide que Les conseillers communautaires titulaire et suppléant de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLETC.

Voté à l'unanimité

9 – Demande de remise gracieuse partielle ou totale – Pénalités taxes aménagement et amendes

Vu le courrier de la Préfecture du Nord en date du 18 avril 2016,

Vu la demande de la DDTM en date du 02 juin 2016,

Vu la demande de Monsieur ANDRIS Emmanuel en date du 14 décembre 2015 demandant une remise gracieuse des pénalités suite à une infraction au Code de l'Urbanisme.

Considérant que la SCI BOULAN a fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction au Code de l'Urbanisme pour édification d'une construction sans autorisation, et encoure des pénalités comme suit :

* Taxe d'aménagement : 1187€ (soit 800€ de part communale et 387€ de part départementale)

* Amendes : 950€ (soit 640€ de part communale et 310€ de part départementale).

Compte tenu de la régularisation de son dossier de permis de construire, le Conseil Municipal accorde une remise gracieuse partielle correspondant à 50% sur les parts communales soit 720€.

Voté à l'unanimité

10 – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'Acte constitutif concernant le groupement de commande pour la préparation et la passation des marchés ou accord-cadres portant sur l'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés. Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la Commune de Vicq et la signature de l'acte constitutif, ce qui permettra de réduire le coût du retrait et de l'évacuation.

Voté à l'unanimité

* Tirage au sort – Jury Criminel,

* Délégation de signature :

- Verdi – proposition d'honoraires

- Valenciennes Métropole – avenant n°1 à la convention de mise à disposition de matériel entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et les Communes stockant du matériel,

Informations

- * Réponse de Valenciennes Métropole aux observations de la Cour des Comptes sur la gestion Rhedeval.
- * Avis concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Onnaing – aucune remarque sur le projet.
- * SIDEGAV : communiqué de presse de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) concernant les nouveaux compteurs LINKY et du courrier du SIDEGAV concernant le déploiement des compteurs.
- * SITURV : motion concernant les transports scolaires – aucune suite à donner.
- * Secours Populaire : appel aux dons financiers suite au séisme survenu à l'Equateur.
- * Un sondage sera mené auprès des parents de l'école concernant la mise en place de la cantine le mercredi midi.

La séance est levée à 19h25.

*Le Maire,
Jean-Charles DULION.*